

Règlement intérieur

Centre de loisirs Saint Bruno

Article 1 : FONCTIONNEMENT

L'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) est organisé au sein du collège St Bruno. Il accueille les enfants de 6 à 15 ans inclus. L'objectif principal est de permettre à vos enfants de s'épanouir, de renforcer leurs liens sociaux (respect, échange, partage et tolérance), tout en participant à des activités variées, originales et diversifiées, proposées par l'équipe d'animation ou par des prestataires extérieurs.

L'accueil de loisirs est ouvert :

- La 1^{ère} semaine des vacances d'hiver
- La 1^{ère} semaine des vacances de printemps
- Les 3 premières semaines de juillet
- La 1^{ère} semaine des vacances de toussaint

L'équipe pédagogique est constituée d'une équipe de direction : Mme COUTURIER-VOILEAU Sylvie (diplômée BPJEPS Loisirs Tout Public et titulaire du PSC1), directrice de l'ALSH, et Mme ASENSIO Déborah, directrice administrative.

Cette équipe de Direction est complétée par des animateurs (Titulaires BAFA ou stagiaires), dont le nombre varie en fonction du nombre d'inscrits et des besoins du programme.

Le personnel du restaurant scolaire et 2 employés du service entretien sont également présents pour le bon fonctionnement de l'ALSH.

ARTICLE 2 : CAPACITE D'ACCEUIL

L'ALSH est situé dans les locaux du collège St Bruno, 8 rue de la nation à La Tour du Pin, il peut accueillir jusqu'à 80 enfants selon l'agrément Jeunesse et Sports.

Les cours et les locaux du collège sont à la disposition du centre de loisirs.

L'encadrement de vos enfants se fait bien évidemment dans le respect des normes préconisées par la **Direction Départementale de la jeunesse et des sports**, à savoir 1 animateurs pour 12 maxi.

ARTICLE 3 : MODALITES D'ACCUEIL

L'accueil de loisirs ouvre ses portes à partir de 8h00 et ferme à 18h00.

L'enfant doit impérativement être déposé au centre entre 8h00 et 9h30 au plus tard, et être récupéré entre 17h00 et 18h00.

Les parents autorisent par l'intermédiaire de ce règlement, l'équipe d'animation à laisser attendre les enfants devant le portail du collège après 18h00 et en déchargeant de toutes responsabilités la structure et l'équipe encadrante.

Des veillées sont organisées et dans ce cas-là, le centre se termine à 22h00.

Le matin, les parents accompagnent l'enfant jusqu'à l'intérieur des bâtiments du Centre de Loisirs, jusqu'à ce qu'un membre de l'équipe d'animation ou de direction l'ait pris en charge.

Si l'enfant vient seul et/ou repart seul, prévenir par écrit l'équipe de direction qui se dégage de toute responsabilité pour les accidents survenus pendant le trajet.

Les parents ont le choix (par le biais du dossier d'inscription) d'autoriser ou non le centre à effectuer des prises de vues photographiques de leur enfant, dans le cadre des activités de l'accueil de loisirs. Ces photographies peuvent être utilisées à des fins promotionnelles mais ne seront publiées sur aucun réseaux sociaux.

ARTICLE 4 : INSCRIPTION

Lors de l'inscription, il est imposé à l'enfant de s'inscrire 3 jours minimum.

Pour qu'un enfant soit inscrit au centre de loisirs, son dossier doit être complet et rendu avant la date indiquée sur le site. L'inscription ne sera définitive que lorsque toutes les pièces du dossier seront réunies.

Le dossier doit être constitué :

- De la fiche sanitaire datée et signée (une fiche sanitaire par année scolaire suffit sauf si des modifications au cours de l'année sont à signaler)
- D'une attestation d'assurance extra-scolaire de l'année en cours (responsabilité civile et individuelle accident)
- D'une attestation de la CAF notifiant le n° d'allocataire et le quotient familial
- Du coupon de ce règlement intérieur signé
- Du règlement.

ARTICLE 5 : VIE PRATIQUE :

Les portables, MP3, consoles de jeux portables et autres objets de valeur sont interdits ; le centre de loisirs déclinera toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

D'autre part, afin de prévenir tout risque d'accident, le port de bijoux est déconseillé.

En ce qui concerne les jours de piscine, l'enfant devra être muni d'une serviette de bain, d'un bonnet et d'un slip ou maillot de bain.

ARTICLE 6 : TARIFS

Le prix de journée par enfant varie selon votre quotient familial.

Important : Seul un cas de maladie de votre enfant justifié par un certificat médical donnera lieu à un remboursement.

ARTICLE 7 : MESURES SANITAIRES

Afin d'optimiser la sécurité de tous les enfants fréquentant la structure et garantir aux parents un accueil de qualité, l'ALSH s'engage à effectuer une application rigoureuse de la législation en vigueur :

- Les vaccinations BCG, ROR et DT POLIO sont obligatoires, les autres sont conseillées. Un enfant non-vacciné ne sera accueilli que sur présentation d'un justificatif médical.
- Aucun enfant ne sera accueilli en cas de maladie contagieuse (rougeole, oreillons, varicelle, etc...)

Règlement intérieur

Centre de loisirs Saint Bruno

- En cas d'accident, les premières mesures d'urgence seront prises par les responsables du Centre de Loisirs, les parents seront prévenus aussitôt. S'il y a lieu le médecin de famille sera appelé.

Régime alimentaire : ordonnance du médecin traitant datant de moins de 6 mois, obligatoire, précisant le ou les aliments à supprimer en cas d'allergie.

Administration de médicaments : aucun médicament ne sera donné à l'enfant, sauf si une ordonnance du médecin traitant, datant de moins de 6 mois, est fournie et précise le produit à administrer, la posologie exacte et l'heure à laquelle il doit être donné.

Article 8 : RÈGLES DE VIE

Le rôle de chacun est défini dans le projet pédagogique de l'ALSH, mais certaines règles sont indispensables pour un bon fonctionnement de l'ALSH comme :

- Le respect du matériel.
- Le respect des locaux.
- Et bien sûr le respect de TOUTE l'équipe pédagogique, du personnel technique et des autres intervenants.

Coupon d'acceptation du règlement à compléter et à joindre avec le dossier d'inscription.

.....
Centre de loisirs Saint Bruno - 38110 La Tour du Pin

Je soussigné(e).....

Représentant légal de :

Déclare avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter et le faire respecter à mon(mes) enfant(s).

Fait à

Le

Signature :